

Saint-Denis le 6 novembre 2013

**M. Le Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne - 75700 Paris**

Objet : FSER 2013

Monsieur le Premier Ministre,

En 1986, le parlement unanime, a reconnu, par la **Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 « relative à la liberté de communication »**, un fort secteur de l'économie sociale dans la radiodiffusion : les radios locales associatives. Cette loi fait partie du socle fondamental de notre pays reposant sur le pluralisme et la liberté d'expression. La loi garantie à notre secteur l'accès à une part significative du spectre hertzien, et une aide publique réglementaire : le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

Ce sont près de sept cents très petites entreprises à caractère non-commercial, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les collectivités d'outre-mer, elles sont bien souvent les seuls médias locaux sur leur zone de diffusion. Elles veillent à l'information, à la promotion des initiatives locales et au maintien du lien social sur leur zone de couverture. Les derniers rapports de branche en témoignent : ces radios emploient plus de 2.500 salariés (40 % du secteur de la radiodiffusion privée), dont un cinquième de journalistes professionnels, et impliquent dans leurs activités plusieurs dizaines de milliers de bénévoles. Elles remplissent de nombreuses missions d'intérêt général liées au soutien au développement local, à l'expression des différents courants socioculturels, à la protection de l'environnement, à la sécurité et à la lutte contre l'exclusion.

Le FSER, sous l'autorité du Ministère de la Culture et de la Communication, est la pièce essentielle de ce dispositif.

En cette fin d'exercice budgétaire, les discussions qui ont lieu entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Culture et de la Communication afin de déterminer quelles lignes budgétaires pourraient être impactées par une éventuelle «mise en réserve», semblent pouvoir aller jusqu'à une reprise de 6% du montant des crédits de paiement votés pour le FSER dans le cadre de la LFI 2013.

Pour la première fois en trente ans, les radios associatives pourraient être concernées par cette réserve de précaution. Je me permets de vous alerter sur l'impossibilité pour ces associations de supporter une ponction supplémentaire de leurs recettes :

- avec un FSER qui stagne à 29 millions d'euros, en dépit d'une augmentation régulière des radios bénéficiaires (671 dossiers de demande de subvention déposés au FSER en 2013, contre 655 en 2012, soit une augmentation de 2,4% sur le dernier exercice) ;
- avec la baisse de la contribution de l'État aux finances des collectivités locales, les radios supportent déjà, par incidence directe, des baisses, voire parfois la suppression, de subventions locales, départementales et

■ **Ensemble, on est plus fort !** ■

régionales ;

- avec l'arrêt, ou la restriction, de dispositifs de soutien à l'emploi tels les emplois tremplins, les radios locales supportent de nouvelles charges sociales en dépit de budgets chaque année plus contraints ;
- avec le gel du GIP EPRA en 2013, qui fragilise toutes les radios parties prenantes de ce dispositif d'intérêt général ;
- avec le déploiement progressif de la Radio Numérique Terrestre (RNT) initié en 2012 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), de nombreuses radios associatives vont devoir assumer, en plus de leur diffusion hertzienne analogique, une diffusion hertzienne numérique. Cela représente une charge annuelle supplémentaire pour une technologie pourtant fondamentale pour l'avenir de nos médias.

Avec une masse salariale moyenne correspondant à 3,8 emplois pour un budget annuel moyen de 120.000 euros, nos radios n'ont plus aucune latitude pour assumer la moindre économie sur leur fonctionnement, sauf à vouloir mettre en péril immédiatement leur fragile stabilité économique, et impacter directement l'emploi dès les semaines qui viennent au terme d'un exercice budgétaire qui a, bien entendu, déjà été engagé en cette fin d'année.

Par ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur l'engagement que notre organisation professionnelle vient de prendre eu égard à la grande cause nationale qu'est la bataille pour l'emploi : la signature d'une convention d'objectif portant la création de cinq cents emplois d'avenir de qualité, avec Aurélie Filippetti et Benoit Hamon. C'est un effort considérable et cela met à contribution les employeurs de l'économie sociale que nous sommes. Amputer le budget des radios associatives reviendrait à trancher le jarret d'un cheval de course au moment du saut d'obstacle. Pour l'emploi, c'est l'inverse qu'il faut faire.

Monsieur le Premier Ministre, il est à présent urgent d'arbitrer en faveur d'une clôture budgétaire conforme à la Loi de Finance Initiale 2013, votée à hauteur de 29.158.680 euros.

Concernant le PLF 2014, il faut aborder le montant du FSER sous l'angle de la pérennisation des entreprises associatives concernées. Je vous saurais gré de défendre le principe d'une sanctuarisation des « 29 millions FSER » avec une enveloppe supplémentaire significative du fait des efforts en matière de création d'emplois de qualité sur les territoires urbains et ruraux et dans les collectivités d'outre-mer.

Dans l'attente de votre réaction, et avec l'espoir de votre compréhension et de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Emmanuel Bouterin,

  
Président,

Membre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique